



Dites non à l'agression israélienne - Envoyez votre mail pour Gaza

21 novembre 2012

Utilisez le formulaire ci dessous pour envoyer votre mail « GAZA : NON AU CHOIX DE LA FORCE » aux députés de la Commission des affaires étrangères et à Laurent Fabius. Seule une pression politique, diplomatique ou économique sur Israël peut faire avancer une perspective de paix fondée sur le respect du droit international.

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Quatre ans après le début de l'opération « Plomb durci » qui avait entraîné la mort de 1 410 Palestiniens, dont plus de 80% de civils, et de 9 Israéliens dont 4 civils, le gouvernement israélien a lancé une nouvelle offensive sur la bande de Gaza et fait le choix de la force.

Cette nouvelle opération qui a déjà fait des dizaines de morts et des centaines de blessés aura des conséquences désastreuses pour la population de Gaza. Elle ne renforcera pas la sécurité de la population israélienne et ne permettra pas la neutralisation du Hamas, objectif affiché par Israël.

Israël a le droit, comme tout autre pays, de protéger sa population, mais cela suppose qu'il respecte les règles fixées par le droit international. Celui-ci interdit les tirs visant des civils tout comme il interdit au gouvernement israélien d'imposer une punition collective à 1,5 million de Palestiniens à Gaza en les soumettant à un blocus illégal et à une nouvelle opération militaire - qui ne respecte pas le principe de proportionnalité et de distinction entre cibles civiles et militaires.

Cette situation ne peut pas être déconnectée du contexte général de l'occupation israélienne. Israël est resté la puissance occupante en maintenant son contrôle sur les frontières terrestres, maritimes et aériennes de la bande de Gaza. Le blocus illégal imposé par Israël, en 2006, a des conséquences désastreuses sur la population et n'a pas affaibli le pouvoir du gouvernement Hamas.

La situation que nous connaissons a des origines politiques et doit être réglée sur les bases du droit international.

Aujourd'hui Israël bombarde la bande de Gaza et dans le même temps poursuit la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, détruit des infrastructures palestiniennes et menace de renverser le président Abbas s'il obtient l'adhésion de la Palestine à l'ONU à la fin novembre.

Même si une trêve est conclue, seule une pression politique, diplomatique ou économique sur Israël peut faire avancer une perspective de paix fondée sur le respect du droit international. L'accord d'association est l'outil principal dont dispose l'Europe pour exercer cette pression nécessaire. Mais en cette fin novembre 2012, on ne peut oublier que l'OLP va soumettre la demande d'admission de la Palestine comme état non-membre observateur à l'ONU.

Je vous demande, Madame la Députée, Monsieur le Député, en tant que membres de la Commission des affaires étrangères, d'intervenir auprès de M. Laurent Fabius pour :

- Appeler à la suspension de l'accord d'association tant qu'Israël continue de violer le droit international dans les Territoires palestiniens
 - Demander avec insistance que la France vote pour l'admission de la Palestine à l'ONU
-

Merci de votre soutien pour Gaza.

- **Emplacement :** Vous êtes ici : Accueil > Agir > Campagnes > Campagnes passées > Gaza : dites non à l'agression israélienne - écrivez aux députés (novembre 2012) >

- **Adresse de cet article :**
<https://plateforme-palestine.org/Dites-non-a-l-agression-israelienne-Envoyez-votre-mail-pour-Gaza>